

TABLE DES MATIÈRES

Lettre du ministre.....	2
Lettre du sous-ministre.....	3
Conseil consultatif de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments	4
Message du chef de l'exploitation	5
Profil de l'organisme.....	7
Initiatives	15
Mesure du rendement	23
Rapport financier	31
Résultats d'exploitation	32



**MINISTER OF
FINANCE**

Legislative Building
Winnipeg, Manitoba, CANADA
R3C 0V8

Son Honneur l'honorable John Harvard, C.P., O.M
Lieutenant-Gouverneur du Manitoba
Pièce 235, Palais législatif
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-Gouverneur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in blue ink that reads "Greg Selinger".

Greg Selinger





Deputy Minister of
Finance

Room 109
Legislative Building
Winnipeg, Manitoba, CANADA
R3C 0V8
(204) 945-3754
email: dmfin@leg.gov.mb.ca

Monsieur Greg Selinger
Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

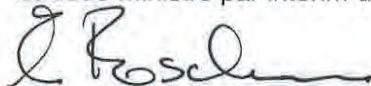
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments. Ce rapport porte sur les activités de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, soit le neuvième année de fonctionnement de l'Office à titre d'organisme de service spécial (OSS).

L'Office d'enregistrement des titres et des instruments continue à atteindre ses objectifs de rendement.

J'aimerais remercier les membres du Conseil consultatif pour leurs précieux conseils tout au long de l'exercice ainsi que le personnel et la direction de l'Office pour leur dévouement et leur engagement continus au service de la clientèle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le sous-ministre par intérim des Finances



Ewald Boschmann



CONSEIL CONSULTATIF DE L'OFFICE D'ENREGISTREMENT DES TITRES ET DES INSTRUMENTS

Présidente

M. Alexandra Morton, c.r.
Sous-ministre adjointe, Division de la consommation et des corporations, Finances Manitoba

Membres

Dan Biles
Directeur, System Credit Department
Credit Union Central of Manitoba

Bruce H. King
Avocat
Pitblado s.r.l.

Robert Crierie
Directeur de l'acceptation
Bureau des titres fonciers de Winnipeg

John Kulchycki
Arpenteur-géomètre du Manitoba
Balchen and Kulchycki

Mark Boreskie
Estimateur municipal pour la Province
Ministère des Affaires
intergouvernementales

Richard M. Wilson
Registraire général et chef de l'exploitation
Office d'enregistrement des titres et des
instruments



Richard M. Wilson, Mark Boreskie, Bruce King, Dan Biles, Robert Crierie,
M. Alexandra Morton, c.r., John Kulchycki.

MESSAGE DU CHEF DE L'EXPLOITATION



Au nom de l'Office, j'exprime ma vive gratitude au personnel et au Conseil consultatif pour leur contribution soutenue à notre succès.

Le registraire général et chef de l'exploitation,

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Wilson". The signature is fluid and cursive.

Richard M. Wilson

Je suis heureux de présenter le neuvième rapport annuel de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments pour l'exercice 2005-2006.

Ce rapport résume les activités de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, soit la neuvième année de fonctionnement de l'Office à titre d'organisme de service spécial (OSS).

Les recettes et les volumes de transactions ont continué d'être élevés, grâce au solide marché de l'immobilier de la Ville de Winnipeg. Les délais d'enregistrement sont demeurés acceptables.

Parmi les réalisations importantes au cours de l'exercice, il y a eu celles-ci :

- Poursuite du Projet de relève des employés de l'Office.
- Poursuite du projet Conversion des plans d'arpentage. Plus de 1 500 000 documents ont été microfilmés jusqu'à présent.

Profil de l'organisme

Mandat

La principale fonction de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments est la délivrance de certificats de titres fonciers, la tenue des documents fonciers et la fourniture de services fiables sur les intérêts dans les biens personnels.

PROFIL HISTORIQUE

Titres Fonciers

Le Bureau des titres fonciers de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments administre les systèmes provinciaux de propriété foncière conformément aux dispositions de la Loi sur les biens réels, de la Loi sur l'enregistrement foncier et d'autres lois pertinentes et il tient un registre des descriptions cadastrales écrites et dessinées (« tissu foncier ») de tous les biens dans la province du Manitoba.

La Loi sur l'enregistrement foncier a été une des premières lois adoptées après l'accession du Manitoba au statut de province en 1870. Sous cet « ancien système », le Bureau des titres fonciers ne délivrait ni ne garantissait les titres de propriété. Il tenait simplement un registre (« résumé de titre ») dans lequel étaient consignés les détails des documents (« instruments ») relatifs à un terrain particulier. La propriété était transférée au moyen d'un acte scellé. Lors d'une vente, l'acheteur devait examiner non seulement l'acte scellé, mais aussi tout acte de cession ou instrument déposé à l'égard du bien-fonds vendu. Si la chaîne de titres du vendeur n'était pas complète, ce dernier n'avait pas un titre valable à transférer à l'acheteur.

La Loi sur les biens réels a été adoptée en 1885 et a introduit le système Torrens, ou « nouveau » système. Les titres de propriété sont alors délivrés par le Bureau des titres fonciers et, une fois émis, ils sont considérés comme une preuve concluante de propriété. Lors d'une vente, l'acheteur ne doit examiner que le titre de propriété du vendeur et les intérêts enregistrés contre ce titre. Toute personne dépossédée d'un bien-fonds en raison de l'application de la loi ou qui subit des pertes ou des dommages à la suite d'une erreur ou d'une omission du Bureau des titres fonciers peut demander un remboursement au Fonds d'assurance des titres fonciers.

Outre les documents de transfert des intérêts fonciers, le Bureau des titres fonciers accepte les documents qui touchent de tels intérêts, comme les hypothèques, les privilèges et les mainlevées. Afin de veiller à l'intégrité des titres, tous les plans d'arpentage sont examinés et enregistrés par le Bureau des titres fonciers, qui possède, dans ses dossiers, des plans remontant aux années 1870.

Bureau D'enregistrement Relatif Aux Biens Personnels

Le Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels a été créé en vertu de la Partie IV de la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels. Il s'agit d'un « système de dépôt d'avis » qui remplace le « système de dépôt de documents » en vigueur aux termes de quatre lois jusqu'au 1er septembre 1978.

Le Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels enregistre et diffuse les données portant sur les sûretés des entreprises, la nomination des séquestres et les sûretés en matière de garantie en vertu de la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels. Il tient un registre central des avis et des privilèges touchant les biens personnels aux termes de douze autres lois.

Selon les dispositions de la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels, toute personne qui subit des pertes ou des dommages parce qu'elle s'est fiée à un certificat erroné ou incomplet peut demander un remboursement. Le paiement des demandes ayant obtenu une réponse favorable provient du Trésor du gouvernement du Manitoba.

Statut De L'organisme

En avril 1996, le Bureau des titres fonciers et le Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels, qui constituaient la Division des droits relatifs aux biens de Justice Manitoba, ont été transférés à Consommation et Corporations Manitoba qui fait à présent partie du ministère des Finances.

Le 1er avril 1997, l'Office d'enregistrement des titres et des instruments a été créé par la fusion des deux bureaux d'enregistrement. L'Office vient de terminer sa neuvième année à titre d'organisme de service spécial.

STRUCTURE DE L'ORGANISME

L'Office d'enregistrement des titres et des instruments est constitué de deux bureaux d'enregistrement, soit le Bureau des titres fonciers et le Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels. Le Bureau des titres fonciers compte six bureaux : un à Winnipeg et cinq bureaux régionaux situés à Brandon, Portage la Prairie, Morden, Dauphin et Neepawa. Deux composantes, la Direction des levés et le Bureau de l'administration, se trouvent à Winnipeg. Les districts sont sous la responsabilité des registraires de district, et la Direction des levés relève du vérificateur des levés.

Le Bureau de l'administration comprend le directeur des Finances et des Systèmes, qui est responsable des aspects financiers et systémiques de l'Office. Le Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels tient un registre central à son bureau de Winnipeg, sous la direction du registraire des sûretés relatives aux biens personnels. Les registraires de district, le vérificateur des levés, le directeur des Finances et des Systèmes ainsi que le registraire des sûretés relatives aux biens personnels relèvent du registraire général et chef de l'exploitation. Le chef de l'exploitation, appelé registraire général à des fins législatives, relève de la sous-ministre adjointe des Finances, Division de la consommation et des corporations. À l'heure actuelle, le personnel de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments compte 151 années-personnes et sept postes à durée déterminée.

L'équipe de direction de l'Office est composée du registraire général à titre de chef de l'exploitation, du registraire général adjoint et du registraire de district du Bureau des titres fonciers de Winnipeg, du directeur des Finances et des Systèmes, du vérificateur des levés et du registraire des sûretés relatives aux biens personnels.

Le Conseil consultatif de l'Office conseille ce dernier sur ses activités stratégiques, son mandat, sa structure, ses priorités et ses finances. Le Conseil se prononce également sur le rendement de l'Office par l'examen de ses plans d'activités et de ses rapports.

CONSEIL CONSULTATIF

Les membres du Conseil consultatif sont nommés par le ministre des Finances. La composition du Conseil est la suivante :

- la sous-ministre adjointe des Finances, à titre de présidente du Conseil;
- un membre représentant les clients gouvernementaux de l'Office;
- un avocat en exercice;
- deux membres de l'extérieur du gouvernement qui connaissent les méthodes commerciales ou qui sont familiers avec les activités de l'Office;
- un représentant du personnel de l'Office.

Le chef de l'exploitation est membre d'office du Conseil. Des personnes-ressources extérieures à l'Office ou des membres de son personnel peuvent être invités à participer aux réunions du Conseil à la demande de la présidente. La composition du Conseil peut varier avec le temps et selon les circonstances.

MANDAT

La principale fonction de l'Office est la délivrance de certificats de titres fonciers, la tenue des documents fonciers et la fourniture de renseignements fiables sur les intérêts dans les biens personnels.

Les objectifs de l'Office sont les suivants :

- veiller à l'enregistrement exact, ordonné et opportun des documents;
- maintenir l'intégrité du système en veillant à la conformité à toutes les exigences légales, législatives et d'arpentage, y compris en ce qui concerne l'émission des titres et le maintien du « tissu foncier »;
- offrir des services rentables;
- fournir aux clients des renseignements et des services de manière opportune, efficace et courtoise;
- enregistrer, conserver et protéger une variété de documents officiels;
- proposer un milieu de travail qui favorise l'initiative et l'engagement du personnel ainsi qu'une participation active à la réalisation des objectifs;
- produire des recettes appropriées et accroître le recouvrement des coûts afin d'atteindre la viabilité économique, tout en affichant un résultat net acceptable pour le gouvernement;
- minimiser les réclamations soumises contre l'Office.

ÉNONCÉ DE MISSION

Tenir des registres modernes, efficaces et accessibles qui permettent de fournir des données fiables, sûres et de qualité relatives aux intérêts dans les biens réels et personnels.

MARCHÉS

Les clients les plus importants de l'Office sont les résidents du Manitoba.

Non seulement le registre du Bureau des titres fonciers contient-il les données de propriété foncière au Manitoba, il facilite aussi les transactions commerciales, qui représentent souvent plusieurs milliards de dollars par année. Les bureaux des titres fonciers proposent également des services professionnels aux institutions financières, aux arpenteurs-géomètres, à la profession juridique et au secteur immobilier. Les clients du Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels sont notamment les membres de la profession juridique, les banques, les credit unions, d'autres institutions financières, les grossistes, les détaillants et les concessionnaires d'automobiles. Bon nombre de services du gouvernement provincial et de municipalités sont de fréquents utilisateurs des données tenues par le système d'enregistrement de l'Office.

La population en général et des organismes gouvernementaux se fient à la véracité des données enregistrées par le Bureau des titres fonciers et le Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels pour leurs propres bases de données, systèmes et méthodes administratives.

Le Bureau des titres fonciers est le principal système d'enregistrement des avoirs fonciers et des plans d'arpentage au Manitoba. Les baux sur les terres domaniales, les concessions minières de même que les transactions touchant les avoirs fonciers fédéraux ne sont pas visés par l'obligation d'enregistrement dans les bases de données des titres fonciers. Le gouvernement provincial et les municipalités ont leurs propres exigences d'enregistrement en ce qui concerne les privilèges de constructeur relatifs aux avoirs fonciers provinciaux et municipaux.

Le Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels n'a aucun concurrent privé ou public. Par contre, les capacités de recherche en ligne ouvrent un marché aux agents privés qui joueront un rôle de plus en plus actif pour leurs clients. Ces agents dépendent de l'exactitude des renseignements fournis par le Bureau pour les services qu'ils offrent à leurs propres clients.

PRODUITS ET SERVICES

- Renseignements sûrs et fiables sur les titres et délivrance de certificats de propriété de titre.
- Conseils professionnels en matière de biens-fonds et d'intérêts fonciers.
- Administration des recettes provenant des cessions hypothécaires et des ventes pour défaut de paiement des impôts, ainsi que divers biens réels.
- Enregistrement de données sur les intérêts dans des biens grevés.
- Données, dossiers et certificats de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments.
- Administration et perception de la taxe sur les mutations de biens-fonds pour le ministre des Finances.
- Renseignements sur les titres fournis à la Ville de Winnipeg et à la Province aux fins de l'évaluation foncière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Province du Manitoba a mis en place une politique de développement durable qui établit des lignes directrices et des principes afin de garantir la prise en considération des objectifs de développement durable dans toute initiative gouvernementale.

L'Office continue à participer aux programmes actuellement en place et à tous les programmes éducatifs qui aideront à intégrer les principes de développement durable aux pratiques d'approvisionnement.

L'Office d'enregistrement des titres et des instruments continue à recycler les produits de papier et a mis sur pied un programme visant à réutiliser le papier comme blocs-notes pour le personnel. Le programme permet non seulement de réutiliser le papier, mais aussi de réduire les dépenses de l'Office en éliminant la nécessité d'acheter des blocs-notes ou des tablettes de papier brouillon. Chaque année, l'Office fait circuler de nouveau les lignes directrices pour le recyclage et propose que tous les produits à photocopie à l'usage de l'Office soient fabriqués de papier recyclé.

L'Office d'enregistrement des titres et des instruments a demandé au personnel utilisant des véhicules gouvernementaux de se servir de l'éthanol-carburant et favorise l'utilisation de ce carburant par tout le personnel devant se déplacer pour le compte du gouvernement.

L'Office achète des cartouches d'encre remises à neuf pour ses imprimantes lorsque cela est permis en vertu des dispositions existantes relatives aux baux et aux garanties, et considère les produits écologiquement préférables pour ses achats.

Initiatives

L'Office
d'enregistrement de
titres et des instruments
a pris un engagement
à l'égard de la mise en
oeuvre réussie et de
l'amélioration continue
de ses services...

CONSERVATION DES DOCUMENTS

Le Bureau des titres fonciers de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments possède des dossiers qui remontent aux années 1880.

Le Bureau des titres fonciers passe en revue tous ses dossiers et il applique les méthodes appropriées de conservation des documents. Les principales méthodes de conservation comprennent la photocopie des documents et la création de copies de sécurité de certains dossiers, tels que les registres de l'« ancien » système. Le Bureau des titres fonciers procède aussi au microfilmage de tous les documents courants dès que possible après leur enregistrement, et des copies de sécurité de ces microfilms sont envoyées aux Archives provinciales.

La tâche la plus difficile de l'Office est la conservation d'une grande variété de documents essentiels. Il s'agit notamment des registres de titres et des journaux quotidiens d'enregistrement de divers genres d'instruments ainsi que des divers répertoires nécessaires pour trouver l'information consignée.

Pour la tenue de registres modernes et efficaces, il est primordial que les documents de l'Office soient conservés sur une base régulière et selon des techniques éprouvées telles que le microfilmage.

Comme par le passé, l'Office a travaillé en collaboration avec Novus Imaging Solutions pour le microfilmage des documents et leur indexation dans le cadre du système d'extraction automatisé. Novus procède au microfilmage des documents historiques tandis que le personnel du Bureau des titres fonciers affecté aux documents s'occupe du microfilmage et de l'indexation des documents courants des six bureaux des titres fonciers.

L'Office a centralisé les activités de microfilmage et d'indexation des documents pour les six bureaux des titres fonciers et il a mis en place un programme de contrôle de la qualité afin de veiller à la conservation des documents et à la satisfaction des besoins de la clientèle.

L'Office a microfilmé pour l'instant tous les certificats de titres (2 295 425) et transféré ces documents essentiels aux Archives provinciales pour qu'ils y soient stockés adéquatement. Tous les livres de résumé du Bureau des titres fonciers (696) avaient été photocopiés. Les originaux avaient été transférés au Centre de préarchivage pour leur conservation sécuritaire. Toutes les demandes relatives aux biens réels ont été microfilmées et tous les actes ont été complétés. Plus de 1 544 000 instruments, 123 000 demandes relatives aux biens réels et 700 000 actes ont été microfilmés. Pendant l'exercice financier 2005 2006, plus de 271 800 documents ont été microfilmés de manière centralisée.

TECHNOLOGIE

L'Office a terminé son projet de validation de principe dont l'objectif était de créer une solution modernisée en matière d'impression pour l'Office à l'aide du nouveau protocole TCP/IP. Maintenant qu'il a été démontré que les copies papier et les rapports du Bureau des titres fonciers peuvent être acheminés aux imprimantes Xerox existantes grâce au protocole TCP/IP, cette nouvelle technologie d'impression sera incorporée à l'application du Bureau des titres fonciers. L'objectif est d'être en mesure de travailler à l'aide des deux réseaux de communication : le nouveau et l'ancien.

Avec le concours de Technologies de l'information et des communications du Manitoba, l'Office a engagé des experts-conseils afin de réaliser une analyse en profondeur des systèmes de données et d'imagerie de l'Office au cours de l'exercice 2004–2005. Les résultats de cette analyse serviront de guide pour développer davantage les systèmes d'information de l'Office.

Pendant le premier trimestre de cette année financière, l'Office a demandé au Gouvernement, en consultation avec Technologies de l'information et des communications du Manitoba, l'autorisation d'entamer l'étape suivante de ce processus : la mise au point d'un plan d'activité complet comprenant les exigences particulières requises, un calendrier de réalisation et une analyse coût-avantage.

Le 13 septembre 2005, la Province a autorisé l'Office à « faire une demande de proposition en vue d'engager des experts-conseils dont l'objectif sera de définir les besoins fonctionnels détaillés de l'Office, la première étape d'une analyse de réaménagement potentiel des systèmes. » En conséquence, l'Office a envoyé à Technologies de l'information et des communications du Manitoba une ébauche de demande de proposition et un plan de projet pour révision et analyse.

Pendant le dernier trimestre, l'Office a fait un appel d'offre en vue d'obtenir une aide pour définir ses besoins fonctionnels détaillés, étape indispensable pour pouvoir mettre au point une analyse de rentabilité officielle. Le contrat devrait être accordé en avril 2006 et le travail devrait commencer en mai 2006.

FONDS DE RESTAURATION DES BORNES D'ARPEMENTAGE

L'Office d'enregistrement des titres et des instruments a créé un fonds annuel de 180 000 \$ pour aider les municipalités, y compris la Ville de Winnipeg, à assumer les coûts de restauration des bornes d'arpentage sur la base d'un partage à parts égales. Les lignes directrices ont été acceptées par l'Office, la Ville de Winnipeg, l'Union des municipalités du Manitoba, l'Association des municipalités urbaines du Manitoba et le Professional Land Surveyors Business Group.

Les dépenses du programme relatives à la restauration des bornes d'arpentage sont indiquées dans les états financiers de l'Office. Les paiements versés aux demandeurs (les municipalités) sont émis sur réception de pièces justificatives suffisantes pour établir les coûts admissibles, sous réserve des fonds maximaux pour l'exercice financier.

À la fin de chaque exercice, le programme est examiné avec la Ville de Winnipeg, l'Association des municipalités du Manitoba (AMM) et le Professional Land Surveyors Business Group.

Selon les paiements approuvés :

- 45 005 \$ ont été versés pour les bornes d'arpentage de la Ville de Winnipeg;
- 114 284 \$ ont été versés pour les bornes d'arpentage des municipalités à l'extérieur de la Ville de Winnipeg. Les fonds non utilisés par la Ville de Winnipeg ont été virés aux municipalités.

AUTRES QUESTIONS

Fonds d'assurance des titres fonciers

Toute personne dépossédée d'un bien-fonds en raison de l'application de la Loi sur les biens réels ou qui subit une perte ou des dommages en raison d'une omission ou d'une erreur du Bureau des titres fonciers a droit à un remboursement de la part du Fonds d'assurance des titres fonciers.

Lorsqu'une demande est déposée en vue de soumettre un bien aux dispositions de la Loi sur les biens réels à partir du système d'enregistrement, des droits sont prélevés pour l'examen de la demande. Depuis sa création en 1885, le Fonds d'assurance a recueilli 2,4 millions de dollars. Des recettes additionnelles de 23 190 \$ recueillies en 2004-2005 pour le Fonds d'assurance ont été virées dans le Fonds au cours de l'exercice 2005-2006. Le Fonds conserve un solde de 125 000 \$. Les montants au-delà de ce solde sont transférés chaque année au Trésor. Depuis 1885, le Fonds a effectué 117 paiements, pour un total de 211 829 \$. Aucun paiement n'a été effectué à partir du Fonds d'assurance au cours de l'exercice financier. La valeur des biens-fonds et des hypothèques garantis est de 23,5 milliards de dollars pour l'exercice 2005

Arpentages spéciaux

Les bornes d'arpentage sont la base même du système des titres fonciers dans la mesure où le titre d'un bien-fonds décrit la propriété par rapport à ses limites. La validité du titre peut être mise en question si les limites du bien-fonds ne sont pas établies avec certitude.

Aux termes de la Loi sur les arpentages spéciaux, des arpentages spéciaux sont réalisés afin de corriger des erreurs concernant un arpentage ou un plan existant ou pour établir des limites si leur emplacement est contestable. Si des problèmes surgissent en raison d'une erreur dans les titres ou les plans, le Bureau des titres fonciers peut exiger qu'un arpentage spécial soit effectué. L'Office d'enregistrement des titres et des instruments reçoit des demandes chaque année; il les examine et octroie des contrats pour la réalisation des arpentages spéciaux.

Au cours de l'exercice, sept arpentages spéciaux ont été effectués, cinq ayant été accordés sur contrat pour un coût total de 29 955 \$ pour l'Office. Le solde des arpentages spéciaux comprend un non réglé de 15 981 \$.

En plus des arpentages spéciaux de nature générale, l'Office a commencé, dans le cadre d'un programme de cinq ans, à lancer des appels d'offres pour des arpentages spéciaux visant à corriger des descriptions cadastrales et des plans relatifs aux chemins de fer. Des fonds pouvant atteindre 50 000 \$ par année ont été accordés au projet. Au cours de l'exercice 2005-2006, deux autres arpentages spéciaux ont été commandés.

Projet de relève des employés (pre)

Établissement des profils de postes

L'Office d'enregistrement des titres et des instruments a commencé à établir le profil d'une série de postes au sein de l'organisme. Au début de l'année 2005, les cadres supérieurs, les cadres de Winnipeg et le personnel administratif ont élaboré leur profil de poste en parallèle avec le processus d'établissement des profils des compétences lancé pour les postes clés de l'Office. L'objectif visé est de terminer l'établissement des profils de tous les postes de l'Office au cours de l'année à venir. Des efforts sont actuellement faits en ce sens afin que les cadres et le personnel des bureaux régionaux de l'Office terminent l'établissement des profils de leurs postes.

Programme d'orientation des employés

L'orientation des employés consiste à offrir aux nouveaux employés, de manière organisée et planifiée, une présentation générale de leur travail, de leurs pairs et de leur organisme. Il s'agit de la première formation qu'un nouvel employé devrait recevoir. L'objectif global de cette orientation est de fournir aux nouveaux employés les renseignements et les ressources nécessaires ainsi que la motivation qui leur permettront de s'ajuster à leur nouvel environnement de travail. Une bonne expérience en matière d'orientation peut accélérer l'intégration d'un employé et l'aider à devenir productif plus rapidement et améliorer la rétention de personnel.

Pendant le premier trimestre, la création d'un nouveau programme d'orientation des employés a commencé avec la collecte d'information et des recherches en vue de concevoir un programme d'orientation (sur mesure) pour l'Office.

Pendant le dernier trimestre de l'exercice 2005-2006, une révision finale du Employee Orientation Guide (guide d'orientation des employés) et des Guidelines for Orientation (lignes directrices en matière d'orientation – listes de contrôle pour les superviseurs et les chefs de bureau s'occupant de nouveaux employés) a commencé. Le travail requis pour le lancement du programme d'orientation des employés de l'Office commencera pendant le premier trimestre de l'exercice prochain.

Initiative de formation croisée de l'Office

Avec le déménagement des bureaux de Winnipeg de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments, le personnel qui travaille actuellement à des étages distincts de l'immeuble Woodsworth sera réuni dans un seul bâtiment. Grâce à ces changements de locaux, un meilleur service à la clientèle pourra être offert par les deux registres auxquels le public aura un accès central au rez-de-chaussée.

La mise en place de personnel en mesure d'offrir divers services en matière d'arpentage, de titres fonciers et de biens personnels va créer de nouvelles possibilités de formation et de développement professionnel. Pendant le dernier trimestre de l'exercice 2005-2006, le Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels a élaboré un plan de cours dans le but de former le personnel du Bureau des titres fonciers de Winnipeg. Les cours et le matériel didactique existants du Bureau des titres fonciers serviront à offrir une formation de base au personnel du Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels. Cette formation croisée commencera pendant le premier trimestre de l'exercice 2006-2007.

Volume d'enregistrements immobiliers

Le volume des enregistrements au Bureau des titres fonciers de Winnipeg continue à croître en raison du marché immobilier florissant de Winnipeg. La Ville a connu des ventes records chaque mois de l'année 2005 ainsi que les trois premiers mois de l'année 2006. Le service interagences du Winnipeg Real Estate Board a indiqué que chaque mois un nouveau record avait été établi, tant en matière de valeur monétaire que d'inscriptions.

Le marché de l'immobilier a atteint des sommets historiques tant pour le nombre d'unités vendues que pour le volume monétaire des transactions. Les mises en chantier d'habitations ont atteint le record des 16 dernières années avec leur cinquième année de croissance consécutive. Ce sont les mises en chantier de condominiums et de logements multifamiliaux qui ont atteint le plus haut niveau depuis les années 1980 avec une augmentation de 31 % par rapport à l'année passée. Le prix moyen des maisons à Winnipeg et dans les cités-dortoirs environnantes a augmenté de 18,3 % par rapport à l'année dernière, soit une augmentation de plus de 10 points pour la quatrième année consécutive.

Les statistiques de l'Office montrent une augmentation de 10,5 % du nombre des enregistrements au Bureau des titres fonciers, ce qui correspond à ce qu'a vécu le Winnipeg Real Estate Board. À la fin du dernier trimestre, le traitement des demandes d'enregistrements a respecté les objectifs de performance fixés. Les délais d'exécution étaient de 3,4 jours au Bureau des titres fonciers de Winnipeg et de 1,3 jour dans les bureaux régionaux. La moyenne de l'exercice était de 4,4 jours et de 1,5 jour respectivement.

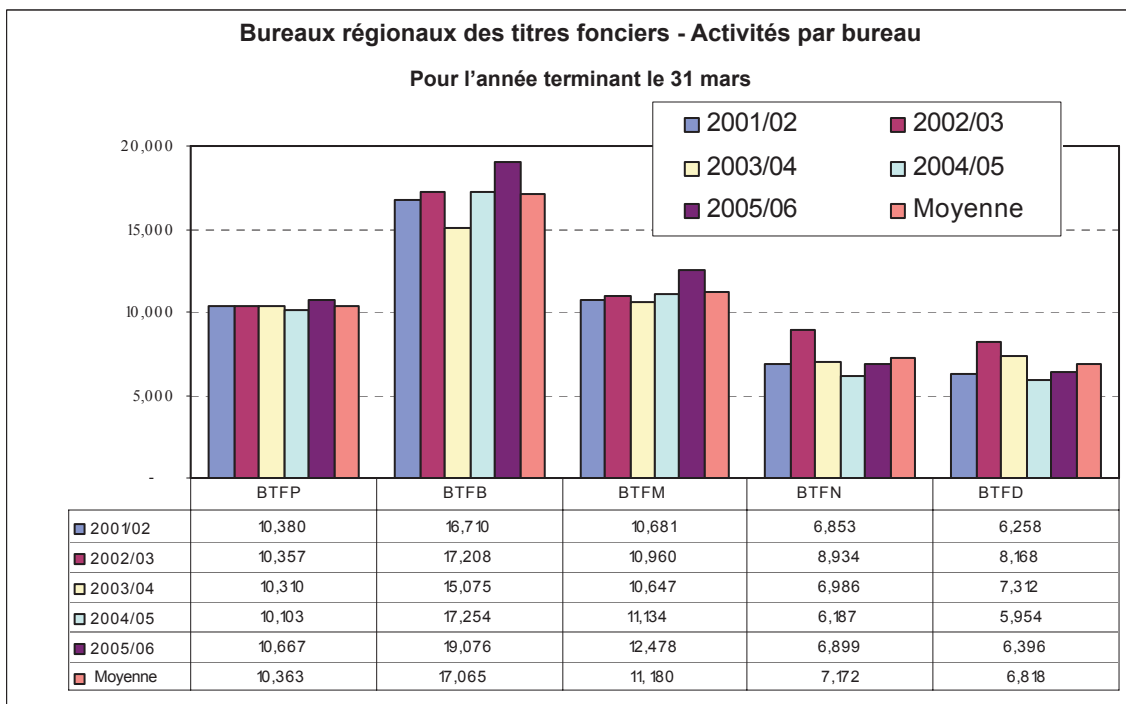
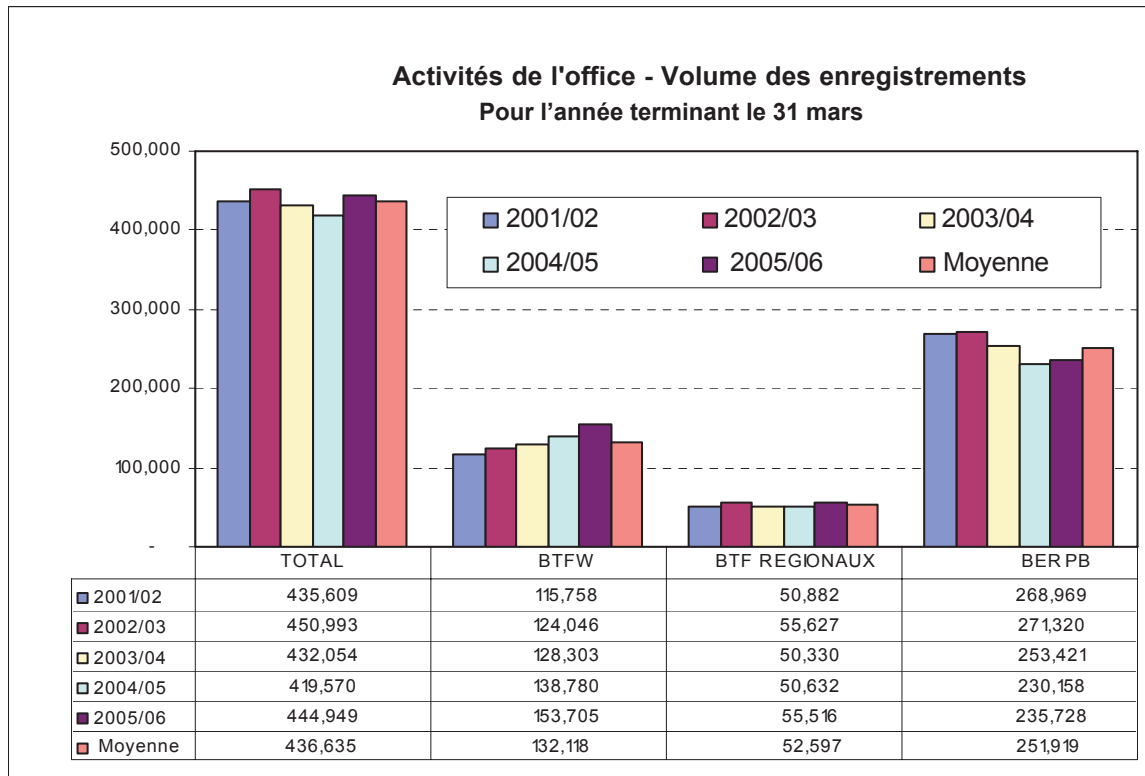
Anniversaire du Bureau des titres fonciers de Neepawa

La célébration du centenaire de l'immeuble qui abrite le Bureau des titres fonciers de Neepawa a eu lieu le vendredi 22 juillet 2005. Plusieurs dignitaires ont prononcé des mots de bienvenue lors de cette célébration qui a été marquée par le dévoilement officiel d'une plaque commémorative à l'extérieur du bâtiment, suivi d'un service de rafraîchissements, puis d'une visite du Bureau. Les participants ont eu la possibilité de consulter divers albums-souvenirs et d'admirer des présentations retraçant l'histoire du Bureau. Environ une centaine de personnes ont participé à la célébration et ont signé le livre des visiteurs.

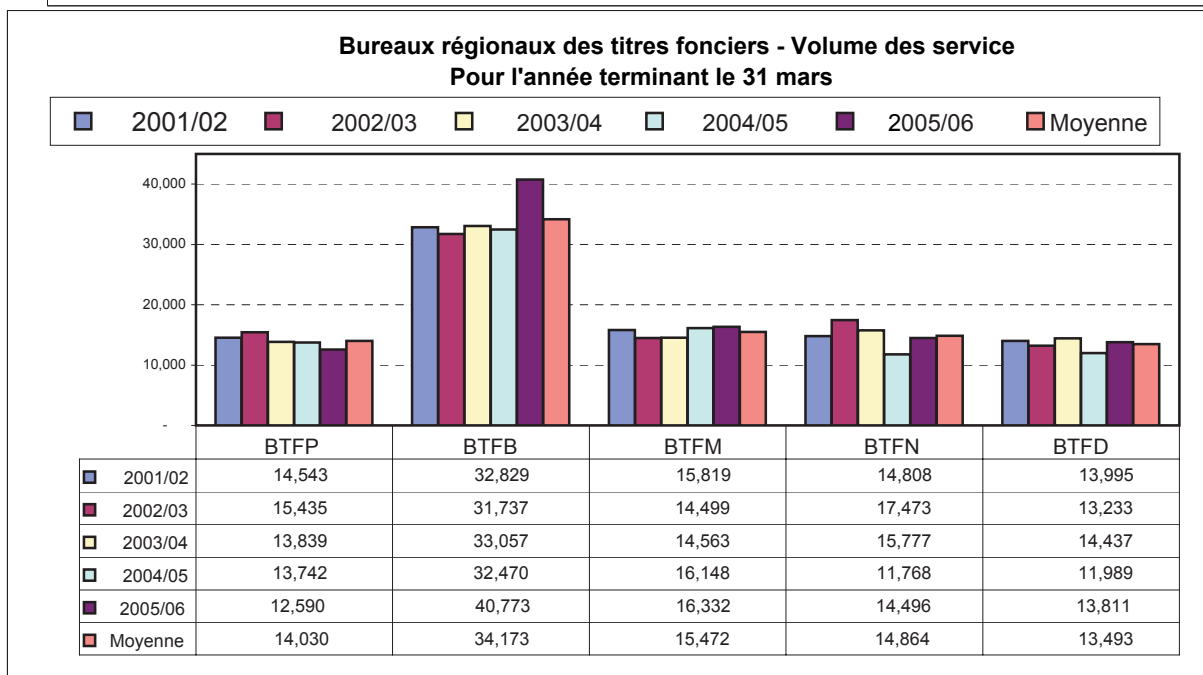
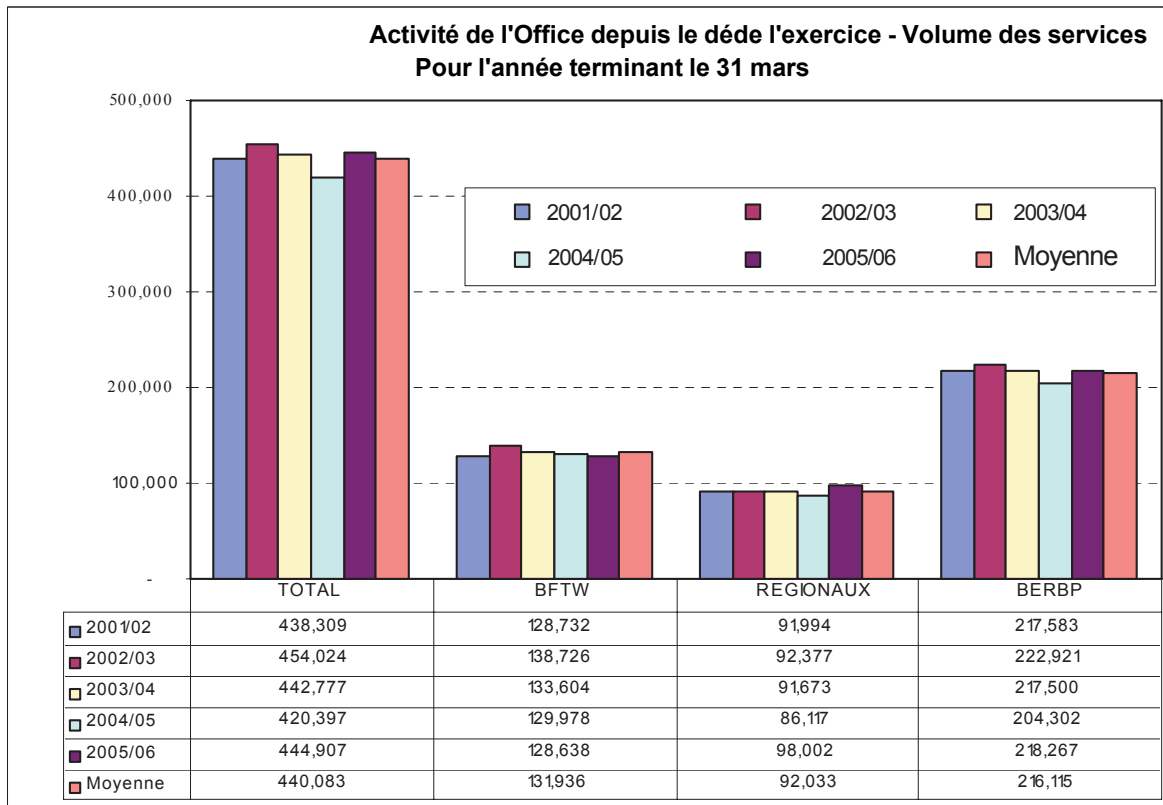
Mesure du rendement

Chaque année, l'Office d'enregistrement des titres et des instruments se fixe des objectifs clés. Ces derniers délimitent les importants facteurs de réussite de l'Office, tandis que les indicateurs de rendement sont des facteurs mesurables qui l'aident à évaluer le degré de réalisation des objectifs.

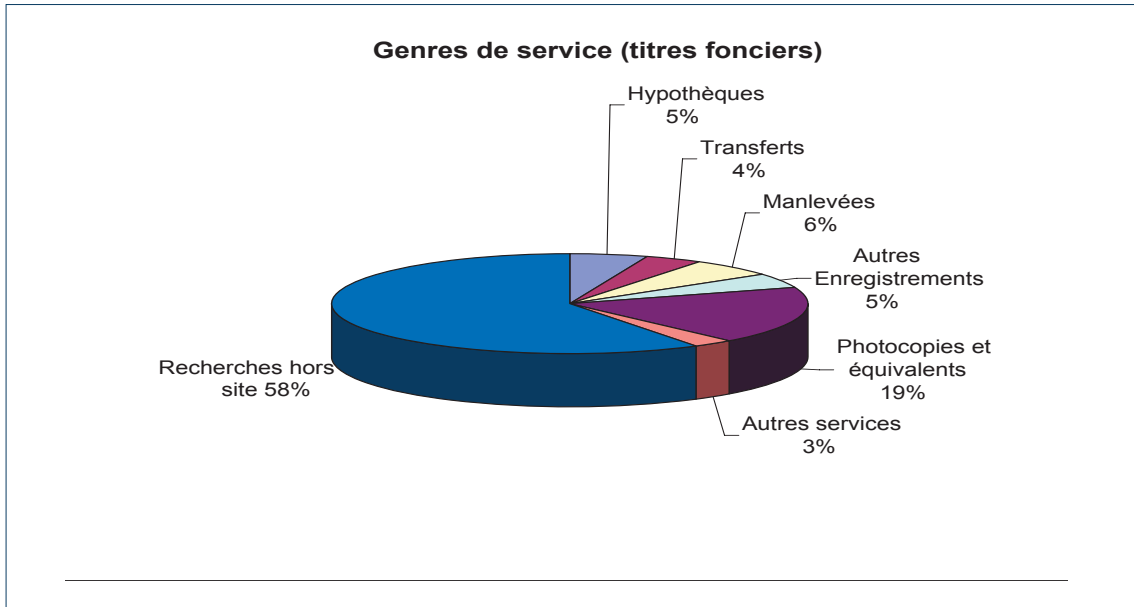
Les volumes d'activité ont augmenté de 6.0 % pour les enregistrements et de 5.8 % pour les services par rapport à l'exercice précédent.



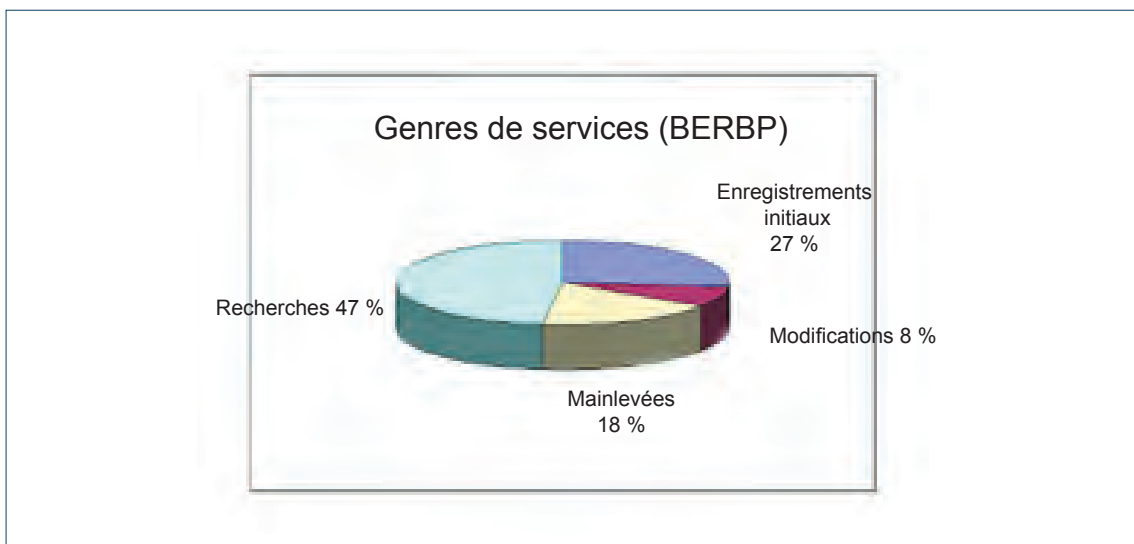
Le délai moyen de traitement des documents au Bureau des titres fonciers de Winnipeg a été de 4,4 jours civils, et 98 % des documents traités visaient un titre électronique. Les délais de traitement ont été de 1,5 jour en moyenne dans les bureaux régionaux des titres fonciers, et les pourcentages des documents enregistrés portant sur des titres informatisés ont été les suivants : 93 % à Brandon, 96 % à Portage la Prairie, 96 % à Morden, 82 % à Dauphin et 84 % à Neepawa. Au Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels, le délai de traitement a été d'un jour en moyenne.



Les graphiques suivants indiquent la ventilation en pourcentage des activités d'enregistrement et les services des bureaux des titres fonciers et du Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.



Remarque : Les recherches hors site ont été évaluées en divisant le nombre total de transactions (écrans) par le nombre estimatif d'écrans affichés pendant une recherche typique de titre ou d'instrument.



CADRE DU RENDEMENT

L'Office a élaboré un cadre de rendement qui permet de cerner les facteurs critiques de réussite en matière de prestation des services, de finances, d'exploitation et de ressources humaines. Plusieurs objectifs ont été fixés dans chaque secteur en fonction de données de référence pertinentes.

Les tableaux qui suivent montrent les indicateurs de rendement détaillés de l'Office.

Facteur critique de réussite	Objectif	Objectif spécifique	Bureau	Résultats
Produits et services.	Réaliser les objectifs de rendement cernés pour le travail de traitement.	1. Traitement en 5 jours des enregistrements informatisés effectués dans les bureaux des titres fonciers (BTF).	Bureau des titres fonciers de Winnipeg	4,4
		2. Traitement en 3 jours des enregistrements informatisés effectués dans les BTF régionaux.	Bureau des titres fonciers de Portage	1,0
			Bureau des titres fonciers de Brandon	2,6
			Bureau des titres fonciers de Morden	1,9
			Bureau des titres fonciers de Neepawa	1,2
			Bureau des titres fonciers de Dauphin	1,0
			Moyenne des BTF régionaux.	1,5
		3. Enregistrement des levés en moins de 7 jours.		3,9
		4. Réalisation des recherches publiques en moins de 24 heures au BTF de Winnipeg.		Moins d'un jour
		5. Enregistrements au Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels (BERBP).		Même jour
6. Recherches au BERBP.		Même jour		
7. Indicateurs de volume.		<ul style="list-style-type: none"> • Hausse de 6 % des enregistrements par rapport à l'exercice précédent, soit : <ul style="list-style-type: none"> ➢ hausse de 10,5 % aux BTF; ➢ hausse de 2,4 % au BERBP. • Hausse de 5,8 % des services par rapport à l'exercice précédent, soit : <ul style="list-style-type: none"> ➢ hausse de 4,9 % aux BTF; ➢ hausse de 6,8 % au BERBP. • Ventes records enregistrées par le service interagences du Winnipeg Real Estate Board pour l'année 2005. 		

Remarque : Les délais de traitement sont mesurés en jours civils.

La Section des levés du BTF de Winnipeg vérifie tous les plans pour les BTF régionaux ainsi que les enregistrements effectués au BTF de Winnipeg. Les délais de traitement applicables à la Section des levés sont enregistrés séparément de ceux applicables aux services généraux du BTF de Winnipeg.

Facteur critique de réussite	Objectif	Objectif spécifique	Résultats depuis le début de l'exercice
Produits et services (suite).	Diversifier et améliorer les produits et les services.	8. Arpentages spéciaux.	<ul style="list-style-type: none"> Sept arpentages spéciaux ont été effectués au cours de l'exercice, dont trois ont été réalisés en sous-traitance pour un coût de 45 136 \$. Arpentages spéciaux en cours : 21 939 \$.
			<p>RÉSULTATS ADDITIONNELS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Demandes de conversion informatisée d'un titre (EREQ) (Depuis le début de l'exercice) : <ul style="list-style-type: none"> Bureau des titres fonciers de Dauphin 1637 Bureau des titres fonciers de Portage 1774 Bureau des titres fonciers de Winnipeg 152 Bureau des titres fonciers de Neepawa 250 Bureau des titres fonciers de Brandon 120 Suite au dépôt de modifications législatives, de nouvelles mesures législatives ont été adoptées en vue de permettre l'addition de terres à des documents enregistrés. Rédaction de nouveaux formulaires et de règlements en cours. Le document intitulé <i>Hints for Searching Land Titles Online</i> a été mis à la disposition de la profession. Le principal registraire de district adjoint a passé 79,5 heures jusqu'à présent à aider à mettre au point la défense de la Province dans le cadre de l'action en justice entreprise relativement à la concession de terres pour les Métis. Le personnel de soutien a consacré un nombre d'heures égal à cette tâche. Les registraires de district de Brandon, de Neepawa et de Dauphin révisent le <i>Land Titles Office Document Users' Guide</i>. Le registraire de district de Brandon a organisé deux présentations d'ensemble sur le travail du Bureau des titres fonciers et trois ateliers sur les preuves en matière de propriété familiale à l'intention des avocats et des techniciens juridiques. Participation du personnel au programme de formation en ligne intitulé <i>Le Manitoba à votre service</i>. Inspections des arpentages en cours : 1 894 \$.
Ressources humaines. Adopter des pratiques exemplaires avec une participation du personnel.	Favoriser l'engagement du personnel quant à l'atteinte des objectifs et prévoir la reconnaissance de tels efforts.	9. Planification de la relève.	<ul style="list-style-type: none"> Phase de mise en place en cours avec la préparation de matériel de formation, l'offre de séances de formation et une évaluation continue. Le personnel de Winnipeg et des bureaux régionaux a reçu une formation de base sur le Bureau des titres fonciers et les arpentages. Cette formation de base s'est achevée pendant le deuxième trimestre dans les bureaux régionaux, avec 95 % de participation au niveau du personnel. Rétroaction positive de la part du personnel et des dirigeants à propos de la formation et de ce qu'elle a apporté en termes d'amélioration de la productivité et de compétence du personnel. L'établissement des profils de postes s'est poursuivi pendant le premier et de deuxième trimestre avec les cadres supérieurs, les cadres de Winnipeg et le personnel administratif. Le processus de validation est en cours.

Facteur critique de réussite	Objectif	Objectif spécifique	Résultats depuis le début de l'exercice
<p>Ressources humaines (suite).</p> <p>Adopter des pratiques exemplaires avec une participation du personnel.</p>	<p>Favoriser l'engagement du personnel quant à l'atteinte des objectifs et prévoir la reconnaissance de tels efforts.</p>	<p>9. Planification de la relève (suite).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pendant le dernier trimestre, l'équipe d'élaboration a offert une formation de base à 22 personnes du Bureau des titres fonciers de Winnipeg. • Approbation et distribution de deux guides intitulés <i>Introduction to Land Descriptions et Elements of Land Descriptions</i>. • Dernière révision du guide d'orientation pour les employés effectuée pendant le dernier trimestre. • Élaboration d'un programme de formation croisée sur les procédures de recherche de données dans le registre du Bureau des titres fonciers et le registre des biens personnels.
		<p>10. Formation et perfectionnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation en réanimation cardio-respiratoire (RCR) offerte à 17 membres du personnel le 4 mai 2005 en vue d'un renouvellement d'accréditation. • L'élaboration d'un programme d'orientation des employés a commencé. • 292 cours externes ont été suivis par divers membres du personnel depuis le début de l'exercice. • Le principal registraire de district adjoint a suivi une semaine de révision intensive du français au Collège universitaire de Saint-Boniface. • 234 mois de formation pour le personnel du Bureau des titres fonciers de Winnipeg (depuis le début de l'exercice). • La préparation d'une formation de vérificateur des titres a commencé. • Offre du cours intitulé « How to Get the Job You Want » (comment obtenir l'emploi que vous désirez) à 32 membres du personnel pendant le troisième trimestre. • Cinq employés à temps plein ont été détachés auprès d'autres ministères dans le cadre du perfectionnement des employés. • Une description du matériel de formation externe du Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels se trouve en ligne sur le site de l'Office. <p>RÉSULTATS ADDITIONNELS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux nominations au sein de l'Office pour le Prix d'excellence du service au Manitoba. <ul style="list-style-type: none"> ○ Le Projet de relève des employés dans la catégorie destinée aux équipes; ○ Le Great Wall of Peanut Butter Committee dans la catégorie des innovations. • Une nomination pour le Prix d'excellence du service au Manitoba pour 2006. • La conférence pour les registraires a eu lieu en octobre 2005.
<p>Activités et gestion des bureaux.</p>	<p>Améliorer les installations courantes et réduire les coûts à long terme.</p>	<p>11. Amélioration des installations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enlèvement et la rénovation des planchers a commencé en juin 2005 au Bureau des titres fonciers de Brandon. • Une demande de proposition en vue de déménager le Bureau des titres fonciers de Winnipeg a été publiée en juin 2005 (à titre d'information seulement). • Le déménagement du Bureau des titres fonciers de Winnipeg a été approuvé au cours du troisième trimestre. • L'aménagement paysager des terrains du Bureau des titres fonciers de Neepawa a été réalisé par Transports et Services gouvernementaux.

Facteur critique de réussite	Objectif	Objectif spécifique	Résultats depuis le début de l'exercice
Conservation des documents.	Améliorer la sécurité et l'intégrité des documents essentiels.	12. Programme de microfilmage du Bureau des titres fonciers.	<ul style="list-style-type: none"> • Pendant le premier trimestre, 87 253 documents du nouveau système ont été microfilmés. • Pendant le deuxième trimestre, 84 480 documents du nouveau système ont été microfilmés. • Pendant le troisième trimestre, 96 945 documents du nouveau système ont été microfilmés. • Pendant le dernier trimestre, 110 878 documents du nouveau système ont été microfilmés.
Finances.	Fournir des rapports de rendement fiables et assurer la viabilité économique des activités.	13. Recouvrement des droits.	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse de 8,9 % des montants recouverts par le gouvernement, y compris au titre des recherches IBM. • Hausse de 31,9 % au titre de la taxe sur les mutations de biens-fonds. • Hausse de 12,3 % des recettes du Bureau des titres fonciers. • Hausse de 8,9 % des recettes du Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels. • Hausse de 9,9 % des recettes tirées des droits perçus par le Bureau des titres fonciers pour les demandes adressées au Bureau de l'état civil.
		14. Versement au Trésor, au chapitre des recettes.	<ul style="list-style-type: none"> • Versement de 1 475 000 \$ au titre du dividende du 1^{er} trimestre le 20 juin 2005. • Versement de 1 475 000 \$ au titre du dividende du 2^e trimestre le 20 septembre 2005. • Versement de 1 475 000 \$ au titre du dividende du 3^e trimestre le 20 décembre 2005. • Versement de 1 475 000 \$ au titre du dividende du 4^e trimestre le 20 mars 2006. • Ajustement en cours d'exercice : versements additionnels de 50 000 \$ le 30 mars 2006 et de 965 000 \$ le 31 mars 2006.
		15. Demandes de remboursement compensatoire.	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune demande de remboursement n'a été déposée pendant l'exercice financier.
			<p>RÉSULTATS ADDITIONNELS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement des points de service + (POS+) à l'étude et révision de la manière dont les transferts électroniques de fonds sont effectués pendant le deuxième et le troisième trimestre. • Les avantages et les prix de plusieurs progiciels de comptabilité-POS envisagés sont à l'étude. Le système ayant le meilleur prix et étant le plus flexible a été choisi afin de remplacer l'application POS existante.
Technologie de l'information.	Miser sur la technologie de l'information pour l'atteinte des objectifs stratégiques opérationnels et pour le soutien des initiatives touchant la technologie.	16. Préparation d'une analyse de rentabilité en vue d'une reconfiguration des systèmes de technologie de l'information ou du développement de nouveaux systèmes.	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse de valeur et de rentabilité entreprise par l'Office et par Technologies de l'information et des communications du Manitoba est terminée. • Une ébauche de demande de proposition a été rédigée et des consultations ont eu lieu avec Technologies de l'information et des communications du Manitoba pendant le deuxième trimestre. • Pendant le dernier trimestre, Technologies de l'information et des communications du Manitoba et l'Office d'enregistrement des titres et des instruments ont lancé une demande de proposition officielle, ont reçu des propositions et ont sélectionné un fournisseur pour effectuer une analyse de valeur et de rentabilité.

Rapport financier

Les commentaires et l'analyse de la direction sont présentés en trois sections. Dans la première, on discute des résultats des activités de l'Office. Dans la deuxième, on analyse la situation financière, y compris la trésorerie et les dépenses en immobilisations.

Les commentaires et l'analyse se fondent sur les états financiers, qui sont présentés à la suite des sections narratives.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Vue d'ensemble

Les niveaux généraux des recettes se sont accrus de 22,5 % en raison de la faiblesse continue des taux d'intérêt et d'un marché immobilier exceptionnellement fort.

Au cours de l'exercice 2005-2006, l'Office a transféré 37,9 millions de dollars au gouvernement provincial, soit 31 millions de dollars au titre de la taxe sur les mutations de biens-fonds et un dividende de 6,9 millions de dollars. Les bénéfices non répartis de l'Office s'établissaient à 11 millions de dollars au 31 mars 2006, ce qui correspond à une hausse de 2,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Recettes - droits et taxe sur les mutations de biens-fonds

L'Office d'enregistrement des titres et des instruments a comptabilisé des recettes totales de 53,3 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2006, soit une hausse de 22,5 % par rapport aux recettes de 43,5 millions de dollars de 2004-2005. Les recettes au titre des droits, qui totalisent 22,3 millions de dollars, sont en hausse de 2,3 millions de dollars sur celles de l'exercice précédent. Les recettes au titre de la taxe sur les mutations de biens-fonds ont augmenté de 31,9 % par rapport à l'exercice précédent pour s'inscrire à 31 millions de dollars (23,5 millions de dollars en 2005). Les enregistrements du système du Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels ont augmenté de 2,4 % tandis que ceux du Bureau des titres fonciers se sont accrus de 10,5 %, pour un résultat global en hausse de 6%. Les placements de l'Office ont quant à eux rapporté des intérêts créditeurs de 257 000 \$ (166 200 \$ en 2005).

Les recettes tirées des droits du Bureau des titres fonciers ont augmenté de 12,7 % pour passer à 15,1 millions de dollars, comparativement à 13,4 millions de dollars l'exercice précédent. Elles se décomposent comme suit : 2,8 millions de dollars en droits de transfert, 3,9 millions de dollars en droits hypothécaires, 3,8 millions de dollars pour les droits relatifs aux autres enregistrements et 4,6 millions de dollars en droits de service. Les recouvrements de coûts se sont inscrits à 867 000 \$, soit 505 000 \$ en recouvrements de droits et 362 000 \$ en recouvrements de salaires de membres du personnel détachés.

Les droits perçus par le Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels sont passés à 5,9 millions de dollars (5,4 millions de dollars en 2005). Ces droits sont ventilés comme suit : 4,5 millions de dollars au titre des enregistrements et 1,4 million de dollars au titre des services.

L'Office perçoit et administre la taxe sur les mutations de biens-fonds au nom du gouvernement provincial. Les recettes ainsi encaissées sont versées périodiquement au Trésor. Le remboursement des trop-perçus au cours de l'exercice relève de l'Office. Le remboursement de la taxe sur les mutations de biens-fonds, une fois que celle-ci a été versée au Trésor, relève directement de ce dernier.

Les recettes au titre de la taxe sur les mutations de biens-fonds ont augmenté de 31,9 % pour s'inscrire à 31 millions de dollars. Cette augmentation des recettes est largement attribuable à un marché immobilier particulièrement actif à Winnipeg et à un faible taux d'inoccupation qui a généré une hausse des prix de vente.

Salaires et avantages sociaux

En 2005-2006, les salaires et les avantages sociaux se sont chiffrés à 8,4 millions de dollars (8,2 millions de dollars en 2005) et ont donc augmenté de 144 000 \$. Cette augmentation est le résultat des hausses salariales négociées dans le cadre de la convention collective et des hausses de salaires du Service STEP.

À compter du 1er avril 1998, l'Office a commencé à comptabiliser une provision pour les indemnités de départ accumulées de ses employés. Le montant des obligations découlant des indemnités est basé sur des calculs actuariels. Une évaluation actuarielle périodique de ces obligations permettrait de déceler d'éventuels besoins d'ajustements des calculs actuariels, notamment lorsque l'expérience vécue diffère de ce qui était attendu ou lorsque il y a eu des changements relativement aux hypothèses actuarielles utilisées. Les gains ou les pertes actuarielles qui en résultent sont amortis sur la durée moyenne de service restant pour le groupe d'employés concernés.

Un rapport actuariel a été achevé en date du 31 mars 2005 relativement aux obligations découlant des indemnités de départ. Ce rapport contient une formule mathématique afin de mettre à jour annuellement ces obligations. Les obligations nettes de l'Office déterminées de manière actuarielle pour des raisons de comptabilité étaient de 1,4 million de dollars au 31 mars 2006 (1,3 million de dollars en 2005). À compter de l'exercice 2005-2006, le gain actuariel de 40 400 \$ sera amorti sur les 15 années de service restant en moyenne, selon les prévisions, au groupe des employés.

Les dépenses au chapitre de la retraite, qui sont indiquées séparément dans les états financiers, sont passées de 338 900 \$ à 351 100 \$, ce qui représente une augmentation par rapport à l'exercice précédent.

En vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique, les employés de l'Office sont admissibles à des prestations de pension qui sont administrées par la Régie de retraite de la fonction publique. La Loi a établi le régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la fonction publique du Manitoba ainsi que des organismes gouvernementaux, y compris de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments, dont les fonds proviennent de la caisse de retraite de la fonction publique.

À compter du 31 mars 2001, aux termes d'une entente avec le gouvernement du Manitoba, l'Office a transféré à la Province des fonds équivalant à l'actif net requis pour s'acquitter de ses obligations découlant du régime de retraite. Depuis le 1er avril 2001, l'Office est par ailleurs tenu de verser à la Province un montant égal aux cotisations des employés à la caisse de retraite. Le montant versé pour l'exercice 2005-2006 était de 351 100 \$ (338 900 \$ en 2005). En vertu de cet accord, l'Office s'est acquitté de toutes ses obligations découlant du régime de retraite.

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation globaux (sans tenir compte des amortissements) ont atteint 3,9 millions de dollars, soit 684 100 \$ de moins que prévu dans le budget, principalement en raison des coûts plus bas que prévus pour les services fournis par les ministères (10 500 \$), pour les services informatiques (246 600 \$), pour les charges locatives (7 600 \$), pour les fournitures de bureau (80 800 \$) et pour les frais d'affranchissement (82 700 \$), de formation (77 200 \$) et de déplacement (27 900 \$) ainsi que grâce à une gestion serrée des dépenses.

Tous les bureaux de l'Office se trouvent dans des immeubles appartenant au gouvernement, conformément à un protocole d'entente. C'est pourquoi les charges locatives, soit 679 600 \$ (683 800 \$ en 2005), et un montant de 112 500 \$ (115 900 \$ en 2005) pour les locaux vacants, ont été entièrement versés au ministère des Transports et des Services gouvernementaux.

Des frais de traitement informatique de 367 000 \$ (316 300 \$ en 2005) ont été payés à IBM pour le serveur externe qui supporte les systèmes automatisés du Bureau des titres fonciers et du Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels.

ÉTAT DES FINANCES

Amortissements

Les amortissements de 199 800 \$ étaient légèrement supérieurs à ceux de l'exercice précédents (167 600 \$ en 2005) en raison de l'achat de biens additionnel en cours d'exercice pour un montant de 240 200 \$.

Situation financière

L'état des finances de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments demeurait très solide à la fin de son neuvième exercice à titre d'organisme de service spécial. L'encaisse et les placements à court terme totalisaient 10,5 millions de dollars au 31 mars 2006 (8,4 millions de dollars en 2005). Les activités de l'Office se sont traduites par un surplus de trésorerie de 2,2 millions de dollars grâce à des recettes qui ont continué à être élevées et à une gestion serrée des dépenses. Au 31 mars 2006, l'Office affichait un fonds de roulement de 9,8 millions de dollars (7,4 millions de dollars en 2005).

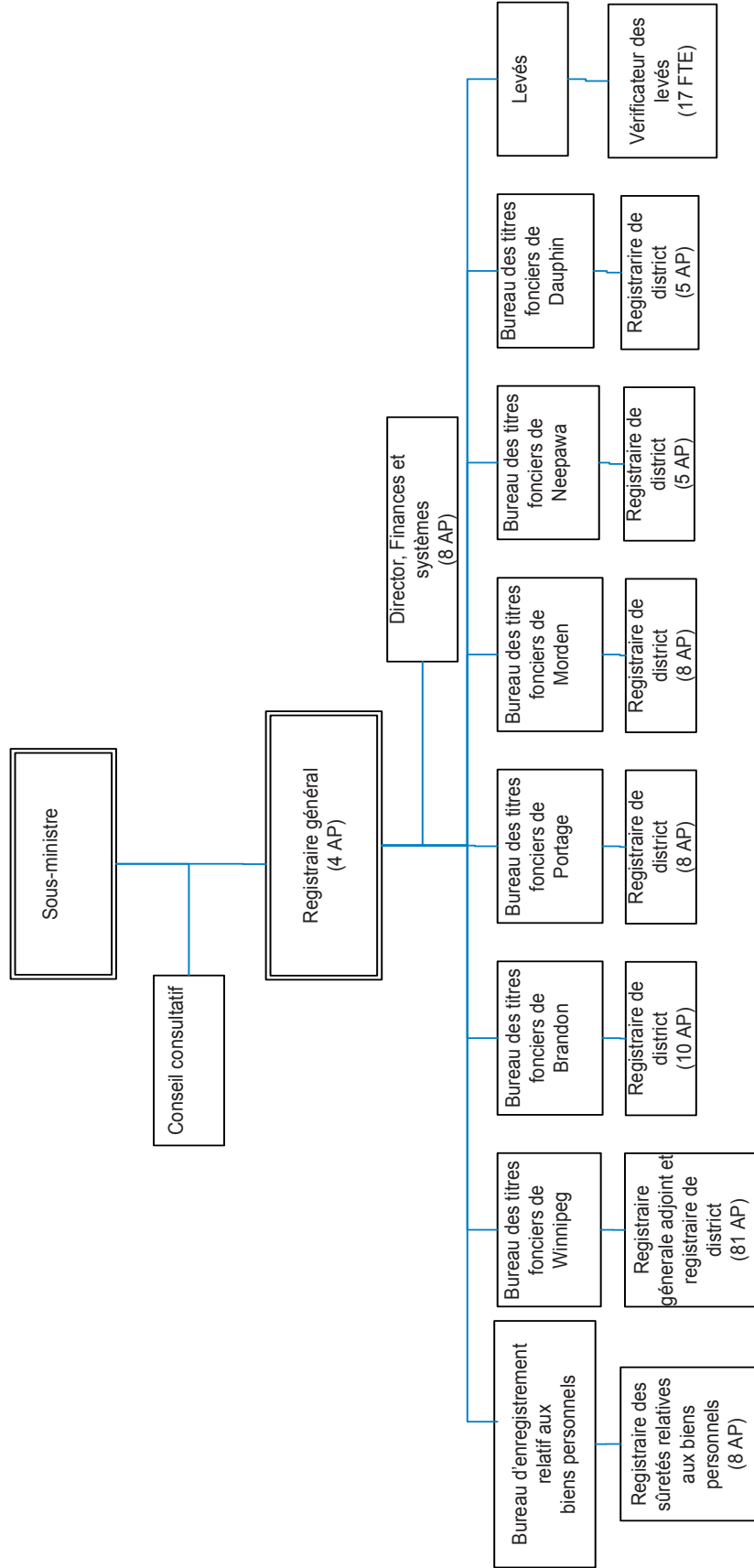
Les placements effectués pendant l'exercice auprès de la Division de la trésorerie du ministère des Finances ont produit des intérêts créditeurs de 257 000 \$ (166 200 \$ en 2005). Il s'agit de billets à court terme (90 jours à un an), aux taux courants du marché, considérés comme des instruments presque sans risque étant donné qu'ils sont garantis par le ministère des Finances.

Dépenses en immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations se sont chiffrées à 240 200 \$ (261 600 \$ en 2005) pour l'exercice et ont visé principalement le remplacement de postes de travail, des armoires de rangement pour les plans d'arpentage et le remplacement de micro-imprimantes.

Organigramme
 Office d'enregistrement des titres et des instruments – OSS
 Consumption et Corporations
 Une division de Finances Manitoba

(AP = année personne)



36 STRUCTURE DE L'AUTORITÉ DE L'ORGANISME

Structure de l'autorité de l'organisme

Monsieur Greg Selinger, ministre de la Finance

Ewald Boschmann, sous-ministre de la Finance

M. Alexandra Morton, c.r., Conseil consultatif de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments

Richard M. Wilson, registraire général et chef de l'exploitation

Comité de la haute direction de l'Office

Richard M. Wilson	Registraire général et chef de l'exploitation
Barry C. Effler	Registraire général adjoint et registraire de district, Bureau des titres fonciers de Winnipeg
Gary R. Fraser	Vérificateur des levés
David A. Crockatt	Registraire, Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels
E. Brian Strong	Directeur, Finances et Systèmes

Registres de district

Craig Russell	Bureau des titres fonciers de Brandon
John Kushniruk	Bureau des titres fonciers de Portage la Prairie
Gordon Lillie	Bureau des titres fonciers de Morden
Elizabeth Sims	Bureau des titres fonciers de Neepawa
Blair Johnston	Bureau des titres fonciers de Dauphin

Bureaux de l'office

Administration de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments 405, avenue Broadway, pièce 1405 Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6 Téléphone : (204) 945-3803 Télécopieur : (204) 948-3276 www.gov.mb.ca/tp	Bureau d'enregistrement relatif aux biens personnels 405, avenue Broadway, pièce 1505 Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6 Téléphone : (204) 945-3123 Télécopieur : (204) 948-2492 https://direct.gov.mb.ca	Bureau des titres fonciers de Morden 351, rue Stephen Morden (Manitoba) R6M 1V1 Téléphone : (204) 822-2920 Télécopieur : (204) 822-2928
Bureau des titres fonciers de Winnipeg 405, avenue Broadway, pièce 25 (SS) Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6 Téléphone : (204) 945-2042 Télécopieur : (204) 948-2140	Bureau des titres fonciers de Brandon 705, rue Princess Brandon (Manitoba) R7A 0P4 Téléphone : (204) 726-6279 Télécopieur : (204) 726-6553	Bureau des titres fonciers de Portage la Prairie 25, rue Tupper Nord Portage la Prairie (Manitoba) R1N K1 Téléphone : (204) 239-3306 Télécopieur : (204) 239-3615
Direction des levés 405, avenue Broadway, pièce 35 (SS) Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6 Téléphone : (204) 945-2285 Télécopieur : (204) 948-2823	Bureau des titres fonciers de Dauphin 308, rue Main Sud Dauphin (Manitoba) R7N 1K7 Téléphone : (204) 622-2084 Télécopieur : (204) 622-2454	Bureau des titres fonciers de Neepawa 329, rue Hamilton Neepawa (Manitoba) R0J 1H0 Téléphone : (204) 476-7040 Télécopieur : (204) 476-7049